

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE-FORTUNADE

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt huit janvier**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE-FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Frédéric BOUYSSON**.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTÉIL, Mme Jacqueline LEYRAT, M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Emilie BLANCHARD, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET, Mme Monique BOURNOVILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jérémy DESROCHES, Mme Kelly CAVOUÉ, M. François COURTEIX.

Absents excusés avec Procurations : M. Philippe SOURIE en faveur de Mme Sophie LACOMBE, Mme Caroline BROSSARD en faveur de Mme Emilie BLANCHARD.

Secrétaire : PORTA Sylvain.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : la validation du devis AMO pour mission assistance à maîtrise d'ouvrage projet de création d'un RCU via un contrat de concession : autorisé à l'unanimité par le conseil municipal

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-001 : CHOIX DES ENTREPRISES MARCHE RENOVATION THEATRE DE VERDURE ET SANITAIRES A LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la synthèse de la consultation d'entreprises relative aux travaux de rénovation du théâtre de verdure et des sanitaires de la salle polyvalente ainsi que l'analyse faite par le Maître d'oeuvre lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 23 décembre 2024.

LOT	ESTIMATION HT	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE HT	MONTANT DE L'OFFRE TTC
Lot 1 Gros Oeuvre	30 000 €	FAION	28 670.00 €	34 404.00 €
Lot 2 Etanchéité	36 000 €	RIOS	44 709.90 €	53 651.88 €
Lot 3 Menuiseries Ext	68 000 €	CHEZE	59 361.00 €	71 233.20 €
Lot 4 Platerie Peinture	42 000 €	GOURSAT	44 025.00 €	52 830.00 €
Lot 5 Revêtement Sols	17 000 €	MIZZARO	19 940.00 €	23 928.00 €
Lot 6 Menuiserie Int	18 000 €	CORREZE MENUISERIE	11 613.37 €	13 936.04 €
Lot 7 Electricité	14 000 €	INEO	15 900.67 €	19 080.80 €
Lot 8 Plomberie Chauffage Ventilation	82 000 €	LEMAIRE	84 000.00 €	100 800.00 €
TOTAL Entreprises Mieux Disantes	307 000.00 €		308 219.94 €	369 863.93 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir les entreprises telles que définie ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'application de cette décision.

VOTE : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour information la salle polyvalente sera fermée au mois d'avril 2025 durant les travaux.
Ces travaux sont subventionnés à 80 % par 100 000 € de DETR et 150 000 € de Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité avec 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, accepte l'implantation provisoire d'un rond point à Mutatet sur la RD 1089 et autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-005 : RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Présentation faite par Mr Delage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2231-1,

Vu la Loi n° n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la révision a été engagée

Considérant que les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'une Carte Communale (CC), doivent élaborer tous les trois ans un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire,

Considérant que le débat au sein du Conseil Municipal met en lumière les points suivants :

L'évolution de la Consommation d'Espace pendant la période de référence (2011 et 2021) fait apparaître une tendance baissière constante depuis 2016 ,

- Consommation d'espaces entre 2011 et 2022 : 22.6 Ha dont 21.5 Ha d'habitat,
- La Commune de Sainte Fortunade est dotée d'un PLU permettant d'organiser les implantations de tout projets sur la Commune et accompagner sa dynamique démographique,
- Le PLU est actuellement en cours de révision et qui intégrera à terme les objectifs de la loi Climat et Résilience tout en veillant à préserver l'attractivité de la Commune et son développement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal prend acte du débat détaillé tel que repris ci-dessus et du rapport présenté relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-006 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE - SYNDICAT DES 2 VALLEES

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation par l'établissement public intercommunal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport établi par le Syndicat des 2 Vallées pour l'année 2023 doit être présenté au Conseil Municipal et être ensuite tenu à la disposition du public.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport de l'année 2023.

INFORMATION : DOSSIERS EN COURS

Syndicat des 2 Vallées : 400 analyses sont à réaliser sur l'année 2025 à la demande de l'ARS. Si elles sont non conformes des analyses supplémentaires seront réalisées ponctuellement. Des travaux d'amélioration du réseau vont être à prévoir dans les années futures ce qui engendrera une augmentation des tarifs de l'eau. La qualité de l'eau reste tout de même à ce jour bonne.

INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES

- Départ de Mr le Préfet Mr Desplanques en Martinique et arrivée de Monsieur Berton Vincent en provenance des Antilles.
 - Reportage du Journal la Montagne sur la maison France Services de Ste Fortunade vendredi 31 janvier après-midi : rencontre avec les conseillères France Service, les élus et les usagers.
 - Les dimanches 9 février et 9 mars : dégustations d'huitres et crevettes dans le parc du Château, par l'association des commerçants de Ste Fortunade
 - Ecole de Gendarmerie : remise des calots le 19 février de 12h à 15h par le Général Brochier
 - Ste Fortunade est classée 309ème communes sur 18 895 au palmarès des villages de France-Ville de rêve
 - Ecole : 117 élèves à ce jour (4 tous petits sont arrivés en janvier)
 - CCAS : engagement à participer à hauteur de 50 € par foyer et par an pour l'enlèvement de nids de frelons asiatiques uniquement : sur présentation d'une facture acquittée d'un professionnel.
 - Cadeau fin d'année des personnes en EHPAD : achat de produit d'hygiène en pharmacie pour un montant de 25 €
 - 213 bons cadeaux ont été distribués en fin d'année
 - Le Farcitrail du mois de mars est annulé mais le Farci Nignt d'octobre sera maintenu
 - La mare du verger partagé a été creusée
 - Une conférence sur l'eau vendredi 7 février dans la salle polyvalente par l'association Agenda 21
 - Loto de l'APE le 8 février à 18h salle polyvalente
 - Théâtre "Joyeuse clique" : salle de l'Orangerie le 15 février à 20h30
 - Les 2 terrains de football sont impraticables à cause de la météo
 - Les travaux d'enfouissement de l'eau et l'électricité route de Cornil sont terminés : la réception de fin de chantier est prévue le 11 février.
 - "Eclairons demain" : les travaux pour l'économie d'énergie n'ont pas encore débuté car les entreprises ont pris du retard
 - Ordures ménagères : dans le cadre de la réforme de la collecte des déchets 4 camions sont prévus pour assurer les tournées mais le SYTTOM n'en a reçu qu'un seul. Un second camion sera livré en février, un autre en avril et le dernier en 2026.
- Il est demandé aux habitants de ne plus utiliser les sacs dans les containers (aussi bien les jaunes que les noirs) car ils sont refusés aux centres de tris.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 30 janvier 2025

Signature Maire, M. Frédéric BOUYSSON

Signature PORTA Sylvain.